

Transparence 2009

Les Organisations Syndicales ont été réunies ce mardi à Marignane pour avoir les informations nécessaires à la transparence de la politique salariale 2009.

Rappel 2009 :

	AG	AI	Total	Réels distribués
Non Cadres	2%	1.5%	3.5 %	3.57% (*)
Cadres	-	3.5%	3.5 %	3.53%

3.57% est un mini. L'AG mini de 40€ peut donner une AG réelle de plus de 2% et par conséquent augmenter d'autant le total.

Pour Force Ouvrière les résultats sont conformes à l'accord signé et de nature à reconnaître les efforts des Salariés tant individuels que collectifs. Cependant la Direction devra pour l'exercice prochain être plus attentive à certaines catégories de population. En effet, les crédits utilisés sont en deçà de ceux de l'accord pour les Personnels Cadres et non Cadres de plus de 50 ans ainsi que pour les Personnels féminins non Cadres non Forfaités et Cadres 3BCE.

Evolution des salaires de base entre les 31 décembre 2008 et 2009

Evolution :->	2% à 2.5%	2.5% à 4%	4% à 5%	5% à 6%	Plus de 6%
Non forfaités	724 (22.3%)	763 (23.5%)	49 (1.5%)	1151 (34.6%)	588 (18.1%)
Forfaités	345 (24.3%)	221 (15.6%)	1 (0.07%)	684 (48.2%)	167 (11.8%)

Evolution :->	Inf à 2.5%	2.5% à 4%	4% à 5%	5% à 6%	Plus de 6%
Cadres	340 (11.2%)	1101 (36.1%)	682 (22.4%)	258 (8.5%)	669 (21.9%)

L'inflation constatée en 2009 était de 0,8%. Les Augmentations Générales non Cadres étant fixées à 2%, il n'y a pas lieu de prévoir de mesure particulière au titre de la clause de « rendez-vous ».

Pour les Cadres, concernant le mécanisme de maintien de l'Augmentation Individuelle face à l'inflation : aucune compensation salariale n'est à faire.

Par ailleurs les Cadres qui n'auront pas bénéficiés d'AI pendant 2 ans se verront appliquer une mesure de progression des appointements (Ajustement Variable Contractuel) à hauteur de 80% des inflations cumulées soit : 1.44%. Cette mesure touchera 21 personnes après entretien et accord avec leur hiérarchie.

Considérations Force Ouvrière

Les négociations que nous avons menées en 2009 et qui se sont conclues par la signature d'un accord, ont eu des retombées positives pour les Salariés.

Concernant le futur, face aux excellents résultats donnés à vos représentants dans les diverses instances (CCE – CE, ...) et que vous avez pu lire par ailleurs dans la presse, Force Ouvrière revendique un montant de politique salariale 2010 permettant de reconnaître comme en 2009 les efforts tant individuels que collectifs.

En effet, il ne saurait être question pour les Salariés de payer les incohérences et les errements de certains hauts responsables (mais non coupables).

Toutes les politiques d'austérité salariale et des modérations injustifiées des salaires ne feront que rendre encore plus insupportable le climat. Amenant ainsi un risque fort sur la cohésion sociale au moment même où l'entreprise en a le plus besoin... C'est pourquoi nous demandons à ce que chacun réfléchisse plutôt trois fois qu'une avant de mettre un chiffre sur la politique salariale 2010.

Marignane, le 6 avril 2010

FORCE OUVRIERE Eurocopter établissement de Marignane

Aéroport Marseille Provence 13725 Marignane Cedex
 ☎ 57455 / 57607 Fax : 04.42.75.32.64 @-mail : marignane@fo-eurocopter.com

www.fo-eurocopter.com